

## DE GAULLE ET JACOB KAPLAN. UN DOCUMENT D'ARCHIVES INÉDIT

Ariel Danan

Les Belles lettres | « Archives Juives »

2007/2 Vol. 40 | pages 137 à 141

ISSN 0003-9837

ISBN 2251694252

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-archives-juives1-2007-2-page-137.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Les Belles lettres.

© Les Belles lettres. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# ARCHIVES



## *De Gaulle et Jacob Kaplan. Un document d'archives inédit*

—  
ARIEL DANAN

**NOTE DE M. LE GRAND  
RABBIN DE FRANCE**

**SUJET : ENTRETIEN  
AVEC LE GENERAL DE GAULLE  
LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 1968**

*L'entretien s'est déroulé dans une ambiance sympathique.*

*Alors, Monsieur le grand rabbin ?*

*Je lui ai dit qu'il savait la profonde émotion que la communauté juive française a éprouvée à la suite de sa déclaration.*

*Il m'a dit qu'il en était très surpris. Il semble croire à un certain moment que c'était le mot « peuple » qui avait choqué.*

*Je lui ai dit que ce n'était pas cela mais ce qu'il a dit du peuple juif.*

*Alors, il a déclaré que ce qu'il a dit sur le peuple juif était élogieux. Il a repris l'expression « peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur » pour la souligner.*

*D'ailleurs, a-t-il ajouté, c'est un fait que les Juifs occupent de hautes situations.*

*Je lui ai dit qu'il y a également un très grand nombre de Juifs qui se sentent opprimés.*

*Il a répondu que cela ne retirait rien à leurs qualités personnelles.*

*Il a ajouté qu'on ne devait pas penser qu'il avait eu l'intention de dire du mal des Juifs et il a fait alors allusion aux Juifs avec qui il a été et avec qui il est en rapport.*

*J'ai attiré son attention sur le fait que, malheureusement, certains termes de sa déclaration ont été utilisés par nos ennemis et je lui ai dit que c'était dans ce sens que j'avais publié mon communiqué.*

*À propos de ce communiqué, il l'a trouvé dur. Je lui ai dit que je ne le pensais pas. Une courte discussion a eu lieu sur ce point. Il a maintenu son point de vue.*

*Et puis vous l'avez fait au nom du judaïsme français.*

*Sans doute voulait-il laisser entendre que j'engageais tous les Juifs de France dans cette position, ce qui n'était pas pour lui plaisir, et ce qui, pour lui, en ce qui concerne l'interprétation de sa pensée sur les Juifs, n'était pas celle de tous les Juifs français.*

*J'ai déclaré alors que j'avais fait ce communiqué pour couper court à d'autres déclarations qui, celles-là, auraient été vraiment pénibles pour nous.*

*Je crois que cet argument a porté et qu'il l'a admis.*

*J'ai tenu ensuite à parler de notre prise de position en faveur d'Israël pour préciser qu'elle ne devait pas être interprétée comme un acte de double allégeance.*

*Il en a convenu aussitôt, citant lui-même l'exemple des Irlandais.*

*Je lui donné connaissance du texte du CRIF en date de 1944 où il est dit : « le statut national des Juifs de Palestine (l'État d'Israël n'existait pas alors) n'affectera d'au-*

*cune manière celle des Juifs des autres pays et les liens qui les attachent à leurs patries. »*

*Puis j'ai fait allusion à son discours de la veille quand il a adressé ses vœux au pays et je lui ai demandé s'il ne voulait pas intervenir pour faciliter la paix au Moyen-Orient et j'ajoutai qu'il pourrait le faire efficacement en raison de sa grande autorité personnelle.*

*Mon autorité, a-t-il dit, je n'en ai pas. Vous le voyez bien. J'ai demandé à M. Eban de ne pas attaquer et il a attaqué.*

*J'ai répondu qu'il y a eu alors sans doute des circonstances qui ont obligé Israël à intervenir sans tarder.*

*Le Général a ajouté là-dessus : d'ailleurs, il ne sert à rien d'intervenir. Israël veut tout garder et s'il veut tout garder, il n'y a aucun moyen d'arriver à la paix.*

*J'ai répondu que ce n'était pas mon avis. J'écoute la radio israélienne. Je lis tout ce qui concerne Israël et j'ai le sentiment que si Israël reste sur les territoires occupés c'est parce que ces territoires sont des atouts qu'il lui faut conserver aussi longtemps que les pays arabes ne veulent pas signer des traités de paix.*

*Il a encore répété qu'Israël ne veut rien céder.*

*J'ai repris en disant que je n'ai pas qualité pour parler de cette question, mais que je demeurais persuadé que le président Lévi Eshkol n'a pas dit qu'il entendait annexer les territoires conquis.*

*Il m'a parlé alors sans me donner de détails de la lettre qu'il a reçue de M. Ben Gourion, lettre à laquelle il a répondu hier.*

*Le Général, en maintenant son point de vue sur la volonté d'expansion d'Israël a rappelé que.....\* lui avait dit : il y a seulement deux millions d'Israéliens dans le pays et il en faut quatre millions.*

*Je lui répondis que cela ne signifie pas une volonté d'expansion. Il s'agit de peupler le Néguev.*

*J'ai encore insisté pour qu'il intervienne. Il n'a pas dit non, mais il n'a pas non plus donné son accord.*

*L'entretien s'est terminé là-dessus.*

*\* « Je ne me rappelle plus de qui il a parlé »  
[note manuscrite portée sur le document]*

Archives de l'État d'Israël, ministère des Affaires étrangères

Dossier « France : communautés juives, janvier 1968 – novembre 1969 »

Cote 4233/5.

La guerre des Six jours marque indubitablement un tournant pour l'État d'Israël, pour les relations de ce dernier avec la France et également pour les Juifs de France. Ces derniers traversent durant cette période une profonde crise identitaire : affirmant publiquement une solidarité effective avec l'État hébreu, ils sont très marqués par la politique hostile du gouvernement français à l'égard d'Israël. Le 27 novembre 1967, lors d'une très célèbre conférence de presse, le général de Gaulle effectue une longue mise au point sur le Proche Orient et prononce à l'égard du projet sioniste et de l'État d'Israël des mots très durs, condamnant sévèrement l'attitude de ce der-

nier durant la crise de mai 1967. C'est l'expression « peuple d'élite, sûr de lui et dominateur » qui choque particulièrement et provoque une véritable levée de boucliers en France et à l'étranger, et pas seulement parmi les Juifs. Ces paroles sont sévèrement condamnées. L'exemple le plus célèbre, et qui traduit bien le choc provoqué par le Général, est la caricature que publie le dessinateur Tim dans *Le Monde* daté des 3-4 décembre 1967. Le dessin représente un homme qui porte le pyjama rayé des déportés dans les camps nazis avec une étoile jaune accrochée et des sabots. S'appuyant sur les barbelés, il se tient bien droit, d'un air hautain et fier<sup>1</sup>.

L'émotion est à son comble parmi les Juifs de France. Parmi des exemples innombrables, n'en citons qu'un seul, la « protestation » émise par Jacob Kaplan, grand rabbin de France :

Le grand rabbin de France parlant au nom du Judaïsme français se doit d'exprimer la profonde émotion ressentie par le Judaïsme tout entier en présence des thèses exposées par le Président de la République dans sa conférence de presse.

En imputant au peuple juif des prédispositions séculaires à la domination pour mieux étayer sa dénonciation d'Israël comme l'agresseur, le général de Gaulle ne prend-il pas le risque d'ouvrir dangereusement la voie et de donner la plus haute des cautions à des campagnes de discrimination ?

Le Judaïsme français, face aux épreuves d'Israël dans sa lutte pour son existence et sa sécurité, se déclare solidaire avec lui et le soutient dans son effort pour une paix juste et durable<sup>2</sup>.

Nous ne voulons cependant pas ici évoquer les réactions indignées des Juifs ; c'est un aspect déjà bien connu bien qu'insuffisamment analysé<sup>3</sup>. Notre objectif n'est pas non plus de rouvrir le débat autour de la déclaration du président de la République : ce dernier était-il antisémite ? Qu'a-t-il voulu dire exactement ? A-t-il favorisé un retour de l'antisémitisme en France ? Autant de controverses sur lesquelles il est inutile de revenir<sup>4</sup>.

Notre souhait est d'éclairer un aspect inconnu de cette crise entre les Juifs de France et leur pays. Comme chaque année, le grand rabbin Kaplan, en compagnie des représentants des cultes catholique et protestant, se rend au palais de l'Élysée afin de présenter ses vœux au Président de la République à l'occasion du nouvel an, soit un mois et demi après la conférence de presse. Le 1<sup>er</sup> janvier 1968, juste après l'entre-

vue protocolaire, une conversation particulière, sans témoins, a lieu entre le général de Gaulle et le grand rabbin Kaplan. À l'issue de cette rencontre, le grand rabbin de France publie le communiqué suivant :

Comme tous les représentants des familles spirituelles du pays, j'ai présenté mes vœux et ceux de la Communauté au Président de la République.

Il m'a adressé les siens et m'a prié de les transmettre à la Communauté juive française.

Il y a eu après, comme d'habitude, un entretien privé dans une ambiance de sympathie sur les questions qui préoccupent les Juifs français.

Le Président de la République s'est montré surpris de l'émotion provoquée par sa déclaration sur le peuple juif. Selon lui, elle a été mal interprétée. Dans son esprit, c'était un éloge justifié de la valeur des Juifs.

De mon côté, j'ai eu à cœur de préciser que notre prise de position en faveur d'Israël ne devait pas être interprétée comme un acte de double allégeance. Les Juifs français en s'intéressant à Israël n'en sont pas moins absolument français.

Je suis heureux de dire que le Président de la République en a convenu et qu'il n'y a pas pour lui de problème sur cette question<sup>5</sup>.

En dehors de ce communiqué laconique, nous ne savions rien de ce qui s'était dit entre le président de la République et le grand rabbin Kaplan. C'est cette lacune que nous pouvons désormais combler depuis notre découverte, lors de recherches effectuées pour notre thèse dans les archives du ministère des Affaires étrangères israélien, de cette « Note de M. le grand rabbin de France » que nous publions ici.

Il s'agit d'une copie carbone d'un rapport en français dactylographié décrivant précisément, phrase après phrase, l'entrevue entre le grand rabbin de France et le président de la République. L'auteur semble en être le

grand rabbin de France en personne. C'est ce qu'indique en tout cas le titre du rapport, qui est rédigé à la première personne du singulier. Certaines lettres, peu nettes, ont été retouchées à la main. David Shapira a trouvé de son côté ce qui pourrait être l'original de ce document dans le fonds d'archives du grand rabbin Kaplan conservé au Centre de Documentation juive contemporaine. Il en cite la première partie dans sa récente biographie consacrée au grand rabbin<sup>6</sup>.

Mais comment la copie de ce rapport est-elle parvenue au ministère des Affaires étrangères israélien ? Nous ne pourrions qu'émettre des hypothèses, et avec beaucoup de prudence. La première serait que le grand rabbin Kaplan a remis ce rapport à une personne qui l'a ensuite transmis à l'ambassade, à l'insu ou non du grand rabbin. La seconde consisterait à penser que Jacob Kaplan l'a directement donné à un membre de l'ambassade d'Israël à Paris. Rien ne nous permet d'appuyer l'une plutôt que l'autre de ces suppositions.

Deux notes manuscrites figurent sur le document. La première, en haut de la première page, indique que celui-ci est « très confidentiel ». La seconde se trouve au bas de la quatrième et dernière page : « Je ne me rappelle plus de qui il a parlé ». Ainsi l'auteur du rapport ne se souvient-il pas de la personnalité israélienne mentionnée par le général de Gaulle au cours de la conversation, qui aurait déclaré : « il y a seulement deux millions d'Israéliens dans le pays et il en faut quatre millions ».

Enfin, le texte est accompagné d'une note – rédigée par Yaël Vered<sup>7</sup>

le 23 janvier 1968 à l'attention du bureau du directeur du ministère des Affaires étrangères israélien – rappelant, en hébreu, combien le document joint est « secret » et indiquant sa provenance : l'ambassade d'Israël à Paris. Le compte-rendu de l'entrevue entre le général de Gaulle et le grand rabbin Kaplan a manifestement été jugé important puisqu'en trois semaines seulement il a été rédigé, donné à l'ambassade d'Israël à Paris, envoyé à Jérusalem et signalé par Yaël Vered aux principaux responsables des Affaires étrangères israéliens. La dernière phrase de la note accompagnatrice fait référence à la seconde annotation manuscrite déjà citée, en précisant : « le nom qui manque dans la dernière page est Ben Gourion ».

Il nous est impossible de déterminer comment cette information est déduite par l'auteur ou qui la lui a fournie. Elle semble néanmoins exacte puisqu'il est question juste avant, dans l'entretien entre De Gaulle et Kaplan, d'un échange de courriers avec l'ancien Président du Conseil israélien et qu'à ce propos le grand rabbin évoque la cause du peuplement du Néguev, chère à David Ben Gourion, pour expliquer qu'elle n'était pas une preuve de la volonté expansionniste d'Israël. Toutefois, dans ce cas, nous ne comprenons pas pourquoi et par qui – le grand rabbin Kaplan ? la personne qui a dactylographié le rapport ? – le nom de la personne citée par le Général a été oublié dans le texte originel. C'est d'autant plus étonnant que, résumant l'entrevue en 1976, Jacob Kaplan évoque bien alors le nom de Ben Gourion à ce sujet<sup>8</sup>.

Quelles conclusions tirer de cet entretien ? La conversation entre le président de la République française et le grand rabbin de France peut être divisée en deux parties distinctes. La première concerne les réactions de la communauté juive à la conférence de presse et les liens des Juifs français avec Israël. Dans un second temps, ce sont le conflit au Moyen Orient et les relations bilatérales entre la France et Israël qui sont abordés. Globalement, le général de Gaulle reste sur ses positions. Il répète ne pas comprendre en quoi ses paroles étaient choquantes et continue de condamner très fermement la politique israélienne. Jacob Kaplan se retrouve alors, bien qu'il le réfute, en position de

représentant de l'État d'Israël dont il défend les thèses, rôle dévolu normalement aux diplomates et en tout cas pas à un responsable religieux. Il est à cet égard significatif que les relations entre les deux pays n'aient pas été mentionnées dans le communiqué délivré par lui à l'issue de l'entrevue.

Agissant en tant que représentant de la communauté juive de France et non pas de l'État hébreu, le grand rabbin Kaplan se félicite en revanche de la reconnaissance par le président de la République du droit qui est celui des Français de confession juive d'être solidaires d'Israël, même lorsque les positions de cet État divergent de celles de la France.

## NOTES

1. En 1997, Tim avait donné l'autorisation à *Archives juives. Revue d'histoire des juifs de France* de reproduire ce dessin. Voir le n° 30/2, 2<sup>e</sup> semestre 1997, p. 76.

2. « Protestation du grand rabbin de France suite à la conférence de presse du général de Gaulle », *Journal des communautés*, 8 décembre 1967, n° 406, p. 1 ; *Notre communauté*, décembre 1967, n° 58, p. 1 ; *Unir*, 22 décembre 1967, n° 12, p. 1.

3. Il convient de se référer sur ce sujet à la presse de l'époque. De nombreux ouvrages traitent de la question ; le principal d'entre eux est bien sûr l'essai de Raymond Aron, *De Gaulle, Israël et les Juifs*, Paris, Plon, 1968.

4. Cf. Samy Cohen, « De Gaulle et Israël », *Archives juives. Revue d'histoire des juifs de France*, n° 30/2, 2<sup>e</sup> semestre 1997, pp. 76-86.

5. « Entrevue De Gaulle – Kaplan », *La Terre retrouvée*, 15 janvier 1968, n° 8, p. 3. Interviewé par Pierre Pierrard, Jacob Kaplan reprend les mêmes points : Jacob Kaplan, Pierre Pierrard, *Justice*

*pour la foi juive*, Paris, Le Centurion, coll. « Les interviews », 1977, pp. 269-270. Dans l'introduction de son recueil de discours *Judaïsme français et sionisme*, le grand rabbin rappelle aussi brièvement l'argumentation du président de la République condamnant la politique israélienne : Jacob Kaplan, *Judaïsme français et sionisme*, Paris, Albin Michel, coll. « Présences du Judaïsme », pp. 25-26.

6. David Shapira, *Jacob Kaplan. Un rabbin témoin du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « Présences du Judaïsme », 2007, pp. 259-260. Centre de Documentation juive contemporaine, fonds Kaplan, cote : MDXVII, boîte 48, « personnalités », sous-dossier De Gaulle. Les caractères de cet exemplaire sont nets ; aucune inscription manuscrite n'y figure.

7. Il nous a malheureusement été impossible de déterminer quelle était la fonction précise de ce personnage au ministère des Affaires étrangères israélien.

8. Jacob Kaplan, *Judaïsme français et sionisme*, op. cit.